

Riquewihr, le 4 août 2022

Monsieur le Président du Tribunal  
Administratif de STRASBOURG  
31 Avenue de la Paix  
B.P. 1038 F  
67070 STRASBOURG CEDEX

001234

C.G./2022/

Tél : 03 89 49 09 11 - c.ganter@riquewihr.alsace

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Riquewihr approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2019 fait l'objet d'une procédure de modification du PLU, dont l'objectif principal est de reprendre les conditions d'urbanisation d'un petit secteur d'extension urbaine de 1 hectare destiné à la création d'un nouveau quartier d'habitation, et qui comprend une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

L'Autorité environnementale n'a pas jugé nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

Je sollicite de votre part la désignation d'un Commissaire Enquêteur pour diriger l'enquête publique portant sur ce document.

L'enquête publique pourrait se dérouler à partir du mois de septembre 2022.

La ville de Riquewihr a engagé également une procédure de Déclaration de Projet (voir second courrier joint), et la chronologie des études permettrait de mener simultanément deux enquêtes publiques. Je vous remercie de prendre en compte cette situation lorsque vous désignerez le commissaire enquêteur.

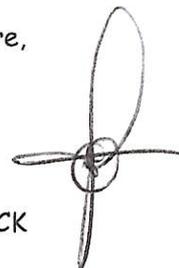
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Bien à vous*



Le Maire,

Daniel KLACK



Riquewihr, le 4 août 2022

Monsieur le Président du Tribunal  
Administratif de STRASBOURG  
31 Avenue de la Paix  
B.P. 1038 F  
67070 STRASBOURG CEDEX

001235

C.G./2022/

Tél : 03 89 49 09 11 - c.ganter@riquewihr.alsace

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Riquewihr approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2019 fait l'objet d'une procédure d'urbanisme, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il s'agit de faciliter une réhabilitation contrôlée de l'ancienne friche viticole se situant à l'entrée de la Ville et classée en majorité dans une zone urbaine, prolongée par une unité foncière agricole plantée de vignes (ce qui a nécessité cette procédure de déclaration de projet). Le secteur est à fort enjeu de reconversion et a fait l'objet de plusieurs études et investigations qui correspondent aux objectifs de reconversion fixés. L'Autorité environnementale n'a pas jugé nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet. Une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées s'est tenue le 3 mai 2022 pour vérifier sa cohérence.

Je sollicite de votre part la désignation d'un Commissaire Enquêteur pour diriger l'enquête publique portant sur ce document.

L'enquête publique pourrait se dérouler à partir du mois de septembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Cordialement.*



Le Maire,

Daniel KLACK

